



柔道  
リムザン

Ligue du Limousin  
Judo - Jujitsu - Kendo - Disciplines Associées



☎ 05 55 30 87 89 ☎ 09 70 62 02 85 @ judo.limousin@wanadoo.fr 🌐 www.judolimousin.fr  
✉ Dojo Robert LECOMTE – 47, rue de l'ancienne école normale d'instituteurs 87000 LIMOGES

## SAISON 2010/2011 – CARNET DE FORMATION <sup>1</sup> QUALIFICATION FEDERALE D'ANIMATEUR SUPPLEANT

### GENERALITES

Animateur suppléant est une qualification fédérale délivrée par la Ligue permettant à son titulaire d'assister avec une réelle efficacité pédagogique un enseignant titulaire d'une certification lui conférant l'autonomie pédagogique pour l'enseignement du judo jujitsu. L'animateur suppléant est sous la dépendance fonctionnelle de cet enseignant qui est son tuteur. Il intervient bénévolement et ne peut exercer que dans le cadre des activités de l'association où il est licencié. Cette qualification ne permet pas de délivrer de grade.

L'animateur suppléant peut intervenir seul en cas d'absence de l'enseignant pour tout empêchement justifié. Ce remplacement occasionnel ne peut excéder une période continue de 1 mois, délai au-delà duquel les responsables du club devront faire appel aux services d'un enseignant dont la qualification est reconnue par la Ligue. Un responsable de l'association devra être présent lors des interventions de l'animateur suppléant.

### FORMATION INITIALE

Le titre d'animateur suppléant est obtenu après :

- un cycle pédagogique de 50 heures minimum en club affilié FFJDA.
- un cycle de 30 heures de formations fédérales.
- une évaluation finale.

Les candidats au moins 2<sup>ème</sup> dan peuvent accéder directement à l'évaluation finale sous réserve des exigences préalables à l'entrée en formation et d'une expérience pédagogique de 50 heures en club affilié avec tuteur.

Au terme de la formation, le candidat doit être capable de mettre en œuvre un cycle mensuel de séances pédagogiques d'initiation, perfectionnement global et perfectionnement individualisé, de s'exprimer techniquement et en kata, de participer activement à l'accompagnement et à l'environnement sportif et au rayonnement de la culture judo, tout en assurant la sécurité de la pratique.

### FORMATION CONTINUE

Pour conserver sa qualification, un animateur suppléant doit participer à 20 heures minimum de formation continue sur la saison sportive.

### IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM	
PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
GRADE	
CLUB AFFILIE FFJDA	
LICENCE FFJDA N°	
TUTEUR titulaire de l'autonomie pédagogique	

<sup>1</sup> Ce carnet de formation dûment complété sera remis au jury de l'évaluation finale pour la formation initiale et au secrétariat de Ligue pour la formation continue.

Le catalogue des formations est disponible sur [www.judolimousin.fr](http://www.judolimousin.fr)

La période de référence pour l'accomplissement du parcours de formation est celle de la saison sportive 2010/2011 ouvrant droit à l'enseignement pour la saison 2011/2012 ou exceptionnellement pour la saison 2010/2011.

## VALIDATION DU PARCOURS DE FORMATION

### ATTESTATION DE 50 H DE STAGE PEDAGOGIQUE AVEC TUTEUR EN CLUB AFFILIE FFJDA POUR LA FORMATION INITIALE EXCLUSIVEMENT

PERIODE	LIEU	SIGNATURE STAGIAIRE	SIGNATURE TUTEUR

### ATTESTATION DE STAGES FEDERAUX : 30 H POUR LA FORMATION INITIALE ET 20 H POUR LA FORMATION CONTINUE

*Chaque stagiaire doit valider dans son parcours de formation les différents secteurs de l'activité : technique judo debout et sol, kata, jujitsu self-défense, pédagogie, textes officiels et culture judo, environnement sportif.*

DATE	LIEU	THEME	NOMBRE D'HEURES	SIGNATURE DU CADRE
		TECHNIQUE JUDO		
		KATA		
		JUJITSU		
		PEDAGOGIE		
		TEXTES OFFICIELS CULTURE JUDO		
		ENVIRONNEMENT SPORTIF		

SIGNATURE DU STAGIAIRE	SIGNATURE DU TUTEUR

